

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 9 décembre 2011

Convocation du 5 décembre 2011

Conseillers en exercice : 11

L'an deux mil onze, le neuf décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents : Madame Lise MATTIAZZO, Monsieur Laurent DEFAYE, Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, Monsieur Serge NAUD, Monsieur Thierry BOURGEIX, Madame Marie-Christine REDHEUIL, Monsieur François DUPUY.

Absents avec procuration : Madame Isabelle LEON procuration à Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, Monsieur Jean-François LOIZILLON procuration à Monsieur Thierry BOURGEIX, Madame Marie-José LABOUBEE procuration à Madame Lise MATTIAZZO.

Absent excusé : Monsieur Olivier COUREAU

Secrétaires de séance : Monsieur Thierry BOURGEIX et Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN

Ordre du jour :

- Délibérations

2011-12-09/01 – **Décisions modificatives:**

- Augmentation de crédits : frais de personnel, travaux bâtiments et acquisition de matériels

2011-12-09/02 – **Renouvellement représentant C.L.I.S de la Sté CALCIA :**

- Acceptation des travaux
- Demandes de subvention

2011-12-09/03 – **Marché fournitures denrées alimentaires restaurant scolaire**

- Informations – Comptes rendus de commissions et Questions diverses.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011

Pour tenir compte des observations formulées lors d'une réunion d'adjoints, Mme le Maire propose de modifier le compte rendu de la séance du 17 octobre 2011 comme suit :

- concernant la délibération 2011-10-17/11 portant sur la réforme de la fiscalité de l'aménagement , il convient d'insérer après la phrase "*Le conseil municipal a la possibilité de modifier ce taux et d'instaurer des exonérations.*" la formulation suivante :

Mme le maire propose le taux de 1,50 %. Plusieurs élus indiquent qu'il est préférable de laisser celui-ci à 1%. Mme le Maire précise que cette taxe n'est payée qu'une seule fois lors de la construction. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède au vote :

- 2 % : 1 voix (M. DUPUY)
- 1,5 % : 3 voix (Mme MATTIAZZO + procuration M. COUREAU, M. NAUD)
- 1 % : 6 voix (M. DEFAYE, M.RABEYRIN + procuration Mme LEON, M. BOURGEIX + procuration M. LOIZILLON, Mme REDHEUIL)
- Abstention : Mme LABOUBEE

- concernant la délibération 2011-10-17/02 portant sur les travaux de la Résidence Clémenceau, il convient d'insérer après la phrase " *Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce projet* " la formulation suivante :

- étant précisé que les seuls documents pour lesquels l'autorisation de signature est donnée concernent le lancement de la procédure de marché. L'autorisation de signature de celui-ci ne sera donnée qu'après avis de la commission des marchés et après réunion du conseil municipal qui sera postérieure à cette commission.

Par ailleurs, M. BOURGEIX demande que l'on rajoute son intervention où il demandait s'il était bien judicieux d'autofinancer le projet de la chaudière sans emprunt.
Mme MATTIAZZO précise qu'il est préférable de ne pas emprunter.

M. BOURGEIX demande que qu'autres devis soient demandés concernant la réfection de la toiture de l'église pour laquelle une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général.
Mme le Maire indique que des devis seront demandés auprès des entreprises Albert et Olivier.

Le procès-verbal de le séance précédente ne sera adopté qu'après la rédaction de ces modifications sur le présent compte-rendu.

Mme le Maire présente l'ordre du jour et demande au conseil municipal que la délibération 2011-12-09/03 portant sur le marché fournitures denrées alimentaires restaurant scolaire soit supprimée (la commission marché n'ayant pas examiné et analysé toutes les offres) et remplacée par une délibération portant sur l'approbation du lot n°6 – Bardage bois pour le marché de la chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté.
Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité.

I- Finances - Décisions modificatives

➤ délibération 2011-12-09/01

Afin de procéder à des ajustements budgétaires nécessaires, le Conseil Municipal décide les opérations suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant		Montant
2128 (21) - 198 : Autres aménagements	-2 002,22 €		
2135 (21) – 182 : Instal. Génér. Agencemts	12 000,00 €		
2151 (21) – 196 : Réseaux de voirie	260 000,00 €		
2158 (21) – 180 : Autres install, matériel	11 000,00 €		
2313 (23) – 197 : Constructions	- 3 989,78		
2313 (23) – 204 : Constructions	-277 008,00 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant		Montant
61521 (011) : Terrains	- 7 000,00 €		
61551 (011) : Matériel roulant	- 6 000,00 €		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	- 6 000,00 €		
6411 (011) : Personnel titulaire	6 000,00 €		
6451 (011) : Cotisation à l'URSSAF	6 000,00 €		
6453 (011) : Cotisations aux caisses de ret.	7 000,00 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	

Mme le Maire précise que ces mouvements se justifient ainsi :

En section investissement :

- Au compte 2151 : Financement de la réfection de la voirie de la Résidence Clémenceau
- Au compte 2158 : Acquisition du four au restaurant scolaire et frais d'installation annexes.
- Au compte 2135 : Fourniture et pose d'un auvent au stade de football.

En section de fonctionnement :

- Paiement des frais de personnels supplémentaires consécutifs à l'absence de plusieurs agents dans l'année.

II - Renouvellement représentant C.L.I.S de la Sté CALCIA :

➤ délibération 2011-12-09/02

Madame le Maire informe qu'il convient de procéder au renouvellement pour 3 ans des deux représentants de la commune à la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine de la société Ciments CALCIA.

Mme le Maire propose de reconduire les représentants nommés depuis le 27 mars 2008, à savoir :

Titulaire : Mme Lise MATTIAZZO

Suppléant : M. Jean-François LOIZILLON

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler ces mêmes représentants.

III- Attribution du lot n°6 (bardage bois) – Marché public chaufferie collective

Mme le Maire rappelle que le lot n°6 (bardage bois) du marché de la chaufferie collective a fait l'objet d'une procédure de marché négocié suite à des appels d'offres infructueux.

Dans ce cadre, l'entreprise Sud Saintonge Menuiserie a répondu pour un montant 20 614,97 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal :

- Attribue le lot n°6 à l'entreprise Sud Saintonge Menuiserie
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la passation et à l'exécution du marché avec l'entreprise désignée ci-dessus.

Informations – Comptes rendus de commissions et Questions diverses.

Mme le Maire informe que le début des travaux de la chaufferie est fixé au lundi 9 janvier 2012 et qu'une mise en place de la protection de chantier se fera durant la 1ère semaine de 2012.

L'accès de la garderie par la place de la gare sera fermé dès la rentrée scolaire. Une lettre d'information à ce sujet sera transmise aux parents d'élèves dans les prochains jours.

La fin du chantier est prévu pour le mois de septembre 2012 .

Mme le Maire informe que la commission du personnel s'est réunie afin d'examiner les candidatures pour le poste d'adjoint technique. Une pré-sélection de 6 personnes sur la base des critères définis par la fiche de poste a été réalisée (notamment être titulaire du permis poids lourds). A l'issue des entretiens, la candidature de M. Sylvain VERGNE a été retenue. Il prendra ses fonctions le 2 janvier 2012.

M. DEFAYE précise que M. VERGNE est pompier à la caserne de Montlieu-la-Garde.

Commissions des marchés du 9 décembre 2011 :

- Marché de la voirie de la Résidence Clémenceau :

Mme le Maire précise que le Syndicat de la Voirie, maître d'oeuvre de cette opération, a estimé les travaux à 242 626 € HT.

Suite à l'appel d'offre, 6 entreprises ont répondu et leur proposition s'échelonne de 174 978 € à 224 331,50 €. Les dossiers sont en cours d'analyse par le maître d'oeuvre.

Il est précisé qu'un courrier sera adressé aux entreprises pour négocier la reprises des grilles avaloirs installées lors de la réfection des réseaux qui ne seront pas réutilisables.

Ce chantier, d'une durée d'environ 2 mois, devrait débuter au début du mois de février 2012.

Mme le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Mme DOUSSIN pour le cadeau offert par la Commune lors de son départ à la retraite.

Pour les personnes qui sont intéressées, Mme le Maire informe qu'elles peuvent connaître leur débit internet sur leur ligne téléphonique en se rendant sur des sites internet comme www.degrouptest.com.

Mme le Maire rappelle que la fête de la Sainte-Barbe se déroulera le samedi 10 décembre à la salle des Fêtes de Bussac-Forêt et qu'un vin d'honneur sera offert à cette occasion par la commune .

Malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Mme le Maire informe qu'une cérémonie aura lieu le dimanche 11 décembre à l'église de Montendre en présence de l'évêque de La Rochelle et Saintes pour célébrer la reconnaissance officielle de la paroisse de Montendre à laquelle est rattachée l'église de Bussac-Forêt. Elle prononcera lors de cette cérémonie une phrase de 7 à 12 mots et apportera un pot de terre qui symboliseront la commune. Elle indique que les mots clés prononcés seront : terre calcaire, forêt, église, chapelle, population renouvelée.

Pour information, la crèche de Noël sera prochainement installée à l'église du bourg.

Mme le Maire indique qu'à la demande de l'inspection académique des travaux visant à sécuriser l'entrée de l'école élémentaire devront être engagés. Des devis seront demandés dans les prochains jours.

M. BOURGEIX indique qu'une sécurisation lumineuse de l'entrée de la garderie serait également nécessaire. Mme le Maire précise que des solutions seront trouvées lors de la construction du local chaufferie.

M. DUPUY rend compte de la réunion des associations du 5 novembre 2011 qui avait pour thèmes le planning de réservation de la salle des fêtes et la préparation de la fête locale.

Programme de la fête locale qui aura lieu du 08 au 11 juin 2012.

Vendredi 08 juin

17h00 : Jeux pour enfants au stade

20h00 : loto inter associations

Samedi 09 juin

11h00 : course de vélo pour les petits -14h30 : course de vélo pour les grands

14h00 : concours de pétanque au stade

19h00 : apéritif-concert ; ouverture de la fête

21h00 : représentation théâtrale.

Dimanche 10 juin

8h00 : concours de pêche à l'étang

10h00- 18h00 : brocante

15h00- 18h00 : maquillage gratuit pour enfants – local matières et couleurs

Lundi 11 juin

14h00 : concours pétanque

16h00 : course trottinettes au stade

23h00 : feu d'artifice + majorettes + fanfare

M. DUPUY précise notamment qu'il attend avant le 8 janvier 2012 une réponse de Mme PAGE concernant la tenue de la buvette.

M. NAUD quitte la séance

M. DUPUY indique que le Petit théâtre Bussacais se produira uniquement à la salle des fêtes le 31 mars 2012 et lors de la fête locale.

M. BOURGEIX précise que le marché de Noël de l'association Matières et couleurs se tiendra le 17 décembre 2011.

M. DUPUY informe qu'il a rencontré les organisateurs des Nuits Romanes. Le spectacle devrait se dérouler à l'arrière de l'église du Bourg. Un autre rendez-vous est prévu avec une personne du Conseil Régional le 14 décembre 2012 pour arrêter la date de la représentation (aux alentours du 15 août 212). Il précise que le spectacle est entièrement financé par la Région, la commune fournira seulement le repas aux artistes.

Lors de cette soirée, M. DUPUY propose d'organiser un marché de nuit éventuellement dans la cour de l'école.

Mme le Maire rappelle que l'organisation du ciné-cité sur la commune, financée par la Communauté des communes, est en cours de préparation.

M. BOURGEIX demande un compte-rendu de l'Assemblée Générale du Gardon Bussacais. Mme le Maire et M. DUPUY affirment ne pas avoir d'information à ce sujet.

M. BOURGEIX signale qu'il manque 15 tables à la salle des fêtes. Mme le Maire précise que les tables ont été prêtées à l'Office du tourisme du canton de Montlieu-la-Garde pour une durée d'un mois.

M. DEFAYE rend compte de l'Assemblée Générale du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Saye, du Galostre et du Lary :

- Commencement de la 4^{ème} tranche de travaux pour un montant de 80 000 €, subventionnée à hauteur de 63 492 €, soit 16 508 € à la charge du syndicat.
- Le technicien du syndicat va connaître une évolution de son statut. Il travaillera 200h pour le syndicat et 25h pour Natura 2000. Le bassin de la Saye sera entièrement classé Natura 2000.
- Abandon de la proposition de fusion des syndicats

M. DEFAYE signale par ailleurs une décharge sauvage sur le bord de la Saye au niveau du moulin de Gourdet. Mme le maire précise que, dans ce cas, le propriétaire de la parcelle doit prendre des photos et porter plainte.

M. DEFAYE informe que Mme LABOUBEE n'a pas reçu sa convocation à l'Assemblée générale. Une copie de la délibération 2011-03-18/03 nommant Mme LABOUBEE déléguée suppléante a été retransmise au Syndicat.

M. DUPUY indique qu'il sera au Syndicat informatique le 15 décembre 2011 et qu'il ne pourra donc être présent à la Commission animation-culture qui se réunira ce même jour.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de faire parvenir leur article pour le bulletin municipal dans les meilleurs délais et rappelle aux membres de la commission des affaires sociales qu'il conviendra de distribuer les colis de Noël aux personnes de la commune seules et ayant plus de 75 ans.

M. DEFAYE propose de porter les colis au Grand Touzin et aux Hallebardes. Mme le Maire lui indique qu'il n'y a que deux personnes concernées aux Hallebardes.

M. RABEYRIN rappelle que, l'an passé, Mme LEON avait effectué cette distribution avec Mme le Maire.

M. BOURGEIX signale que le dernier compte-rendu du CCAS ne fait pas mention de son intervention relative à la situation de M. DORIER. Mme le Maire précise que ce dernier bénéficie d'une aide ménagère et que le nettoyage a été effectué à son domicile.

La séance est levée à 19h30.

SIGNATURES

MATTIAZZO Lise

DEFAYE Laurent

RABEYRIN Jean-Pierre

NAUD Serge

LEON Isabelle
absente

BOURGEIX Thierry

REDHEUIL Marie-Christine

LOIZILLON Jean-François
absent

LABOUBEE Marie-José
Absente

DUPUY François

COUREAU Olivier
absent